

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 28/012/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 173/06 (MDE 28/011/2006 du 20 juin 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION AU SECRET

### CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ALGÉRIE

Deux ressortissants algériens appelés « V » et « I »

Londres, le 23 juin 2006

« V » et « I », qui avaient été renvoyés du Royaume-Uni vers l'Algérie les 16 et 17 juin, ont été libérés dans l'après-midi du 22 juin et ont, depuis lors, rejoint leurs proches dans leur pays d'origine. Ils étaient détenus au secret, depuis six et cinq jours respectivement, dans un lieu qui n'a pas été révélé. Amnesty International est parvenue à entrer en contact avec ces deux hommes après leur libération. Ils ont communiqué quelques informations à l'organisation, mais n'ont pas souhaité entrer dans le détail en ce qui concerne leurs conditions de détention, par crainte de représailles.

« I » a déclaré qu'il n'avait pas été informé de son lieu de détention et n'a pas voulu donner plus de précisions sur les conditions de son arrestation et de sa détention, ni sur les personnes qui l'ont arrêté. « V » affirme qu'il a été escorté par des policiers britanniques dans l'avion qui l'a reconduit vers l'Algérie, puis remis à des membres des forces de sécurité qui l'attendaient à l'aéroport d'Alger. Il a ensuite été conduit dans une camionnette jusqu'à un autre lieu situé à proximité d'Alger, à environ une demi-heure de l'aéroport. Il n'a pas été autorisé à voir le lieu où on l'emmenait et ignore toujours où et par qui il était détenu. Selon lui, les personnes qui l'ont arrêté détiennent encore des objets lui appartenant, dont plusieurs documents juridiques. Elles l'ont informé qu'elles le contacteraient dans les jours qui suivent et qu'il devrait s'attendre à être convoqué, mais personne ne lui a indiqué ce qui lui arrivera par la suite.

De nombreux éléments portent à croire que ces deux hommes ont été arrêtés et détenus par le Département du renseignement et de la sécurité, nom officiel de la Sécurité militaire (SM). Les fonctionnaires de ce département opèrent en civil, sans dévoiler leur identité aux personnes qu'ils arrêtent ou détiennent, et maintiennent régulièrement des prisonniers dans des casernes militaires, qui sont en fait des centres de détention secrets. Ils prennent systématiquement des mesures pour que ni les détenus, ni leurs proches ne connaissent leur lieu de détention. Les personnes détenues par le Département du renseignement et de la sécurité ne bénéficient d'aucune des garanties contre la torture et les autres formes de mauvais traitements inscrites dans la législation algérienne et dans le droit international.

D'après les éléments à sa disposition, Amnesty International pense que « V » et « I » ont été enfermés dans une caserne connue sous le nom d'« *Antar* », qui se trouve à Hydra, un quartier d'Alger, et qui est, depuis quelques années, le principal baraquement utilisé pour détenir des prisonniers dans la région d'Alger. Des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements y sont régulièrement signalés. Selon certains témoignages, les prisonniers y sont détenus dans des cellules exiguës et peu aérées, sans voir la lumière du jour. Ils sont contraints à dormir sur un sol en béton, parfois avec une couverture ou un simple matelas, et ils ne sont guère autorisés, voire pas du tout, à utiliser les toilettes ou à prendre des douches. De telles conditions constituent une violation du droit algérien et international, et elles pourraient s'apparenter à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.**

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International suivra l'évolution de la situation de ces deux hommes et interviendra de nouveau en leur faveur si nécessaire.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*